



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLIOU, Maire.

Présents : M. Philippe BELLIOU ; Joël BEAUGEARD ; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD, Michel FOSSIER, Christophe GATTEPAILLE ; Marie GAUTIER ; Sylvie GEFFRAY ; Romane GRIERE ; Jean-Claude HERMANT ; Karine HERVY, Marie JOSSO, Hugues LEGENTILHOMME, Adrienne SAGE, Gilbert UM.

Procurations : Sophie DE LIL donne procuration à Claire COURRAUD, David GLOTIN donne procuration à Christophe GATTEPAILLE.

Excusé : Nicolas LEJEUNE.

Secrétaires de séance : Marie GAUTIER et Marie JOSSO.

Date de convocation : 14 septembre 2016.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 27 juin 2016. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

1/ RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)

M. le Maire rappelle que, sensible à la nécessité de réaliser des économies d'énergie, animée par la volonté de permettre aux associations d'exercer leurs activités dans des circonstances favorables et motivée par le souhait d'assurer aux personnes en situation de handicap une égalité d'accès aux établissements recevant du public (E.R.P.), l'équipe municipale de Sainte-Anne-sur-Brivet a décidé d'engager un programme de rénovation de la salle polyvalente. La Commune a confié au cabinet AO-Architecture (Rezé) la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Dans ce cadre, une réunion de concertation avec les associations s'est tenue le jeudi 8 septembre. Cette rencontre a permis de prendre en considération les demandes des responsables associatifs, mais aussi de les informer des contraintes budgétaires et techniques afférentes à ce projet.

Dans ces conditions, voici les orientations proposées au Conseil Municipal :

- 1) Ne pas modifier les plafonds de la salle principale.
- 2) Réaliser l'extension avec la toiture la plus simple possible afin d'en limiter le coût.
- 3) Intégrer un lot mobilier au projet.

Le coût global du projet de rénovation ne devra pas excéder 400 000 à 450 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet sommaire (APS) conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'avant-projet sommaire (APS) du projet de rénovation de la salle polyvalente pour un montant estimatif de 400 000 à 450 000 € H.T.
- **Charge** la Commission « Urbanisme - Équipements collectifs - Sécurité » de poursuivre l'élaboration du projet en collaboration avec l'Agence AO-Architecture, maître d'œuvre de l'opération.

2/ PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PUBLIQUE : ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

M. le Maire rappelle que la construction d'une nouvelle école publique, maternelle et primaire, est envisagée sur le site de la rue du Mortier Plat. Pour ce faire, une consultation en vue du choix d'un cabinet d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été organisée. Le prestataire retenu aura notamment en charge l'organisation d'un concours d'architectes.

La Commission des marchés s'est réunie le mardi 13 septembre en vue de procéder à l'ouverture des plis. Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet VERIFICA (Nantes) pour un montant de 20 590,00 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le choix du cabinet suivant pour la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Candidat	Montant H.T.
VERIFICA - Nantes (44)	20 590,00 €

- **Donne** délégation à M. le Maire pour signer le marché
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

3/ CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ - AVENANT AUX MARCHÉS

M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme, expose le projet d'avenant relatif aux travaux de construction de la maison de santé :

- Lot n°9 - Plâtrerie-doublage - SARL MORICE (Fégréac) - avenant n°1 en plus-value d'un montant de 2 324,53 € H.T.

Lors de la réunion du 13 septembre 2016, la Commission des marchés a émis un avis favorable à la validation de cet avenant.

M. le Maire indique qu'un film de promotion de la Commune va être élaboré dans le cadre de la recherche d'un médecin pour le futur équipement.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et M. Jacques BOURDIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure l'avenant ci-après détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la maison de santé :

Lot n°9 : Plâtrerie - doublage

Le marché avec l'entreprise SARL MORICE (Fégréac) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 22 799,20 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 2 324,53 €

Nouveau montant HT du marché : 25 123,73 €

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

- **Donne** délégation au Maire pour signer les baux avec les professionnels de santé concernés.

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs suite à la rentrée scolaire.

Il précise que deux ATSEM de 1^{ère} classe sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. Il propose de créer deux postes d'ATSEM principaux de 2^{ème} classe.

Il propose d'augmenter raisonnablement le temps consacré au nettoyage de l'école publique et de régulariser la situation concernant des heures de ménage aux Pirogues, actuellement rémunérées sous forme d'heures complémentaires.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil :

- la création de deux postes permanents d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h20 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016
- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016
- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h35 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016

- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016
- la création d'un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 22h45 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30h45 par semaine avec effet le 1^{er} octobre 2016
- la suppression de deux postes permanents d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h45 par semaine avec effet le 1^{er} octobre 2016
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 22h00 par semaine avec effet le 1^{er} octobre 2016

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter les créations et suppressions d'emplois ainsi proposés
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence

5/ CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ENFANCE - JEUNESSE »

M. le Maire et Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, en charge de l'enfance-jeunesse, proposent de créer une commission extra-municipale « Enfance-jeunesse ».

Cette instance consultative aurait vocation à faciliter les échanges entre élus municipaux, professionnels de l'enfance-jeunesse et parents. Elle se réunirait en moyenne deux fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de Mme Marie JOSSO, Première Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une commission consultative extra-municipale « Enfance-jeunesse »
- **Valide** la composition de la commission conformément au tableau ci-après :

Elus municipaux	
Philippe BELLIOU	Maire
Marie JOSSO	Première Adjointe
Karine HERVY	Conseillère Municipale déléguée
Claire COURRAUD	Conseillère Municipale
Gilbert UM	Conseiller Municipal
Sylvie GEFFRAY	Conseillère Municipale
Professionnels de l'enfance-jeunesse	
Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet	1 Adjointe administrative 1 ATSEM, référente pour les TAP
Prestataire en charge de l'APS-ALSH-TAP	Directrice de l'APS-ALSH Les Minots brivetains 1 Animatrice de la pause méridienne
Communauté de Communes	Coordinatrice Enfance-Jeunesse Animatrice pour ados
Parents	
2 ou 3 représentants	Parents d'élèves de l'école publique Jean de La Fontaine
2 ou 3 représentants	Parents d'élèves de l'école privée St-Michel
2 ou 3 représentants	Parents d'adolescents

6/ TRANSFERT AU SYDELA DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES »

Par délibération du 29 octobre 2015, le comité syndical du SYDELA a approuvé un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables comprenant 137 bornes accélérées sur 125 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017.

Les objectifs du SYDELA, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat sur la réduction des gaz à effet de serre sont les suivants :

- Favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO₂,
- Garantir un accès équitable au service de recharge,
- Rassurer les usagers quant à l'autonomie de leur véhicule.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Le projet porté par le SYDELA sera financé sur ses fonds propres, en investissement comme en fonctionnement, avec une participation de l'ADEME sur la partie « investissement ».

L'équipe municipale de Ste-Anne-sur-Brivet est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et, à ce titre, considère que le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de M. Christophe GATTEPAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYDELA.

7/ INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Le SYDELA a décidé d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé.

L'étude réalisée par le SYDELA a fait ressortir la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur le site suivant : parking de la salle des sports, propriété de la Commune.

Les travaux d'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE sont à la charge du SYDELA.

Pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SYDELA et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la Commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Etant donné qu'une borne doit être installée sur le domaine public communal, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Commune une convention d'occupation du domaine public.

M. le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus-visé,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,

- S'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et M. Christophe GATTEPAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **S'engage** à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

8/ CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (AVEC TABLETTE TACTILE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'installation de la borne équipée d'une tablette tactile dans l'agence postale communale, il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention entre la Commune de Ste-Anne-sur-Brivet et La Poste.

Il propose donc de procéder à la signature d'une nouvelle convention dont les principales caractéristiques sont énoncées ci-après :

- Nouveauté : installation d'une tablette tactile
- La Commune charge un agent territorial d'assurer la gestion de l'agence
- Montant de l'indemnité compensatrice : 1 001 € / mois, soit 12 012 € / an
- Durée : 5 ans
- Suivi du partenariat : une rencontre est organisée chaque semestre entre le chef d'établissement du bureau centre de La Poste, le Maire et l'agent territorial chargé de la gestion de l'agence postale
- Jours et heures d'ouverture de l'agence postale communale :
 - o Du lundi au vendredi : 9h - 12h
 - o Le samedi : 9h - 11h

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature d'une nouvelle convention avec La Poste, relative à l'organisation de l'agence postale communale (avec tablette tactile) de Ste-Anne-sur-Brivet, pour une durée de 5 ans, telle que ci-annexée
- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention

9/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les marchés supérieurs à 1 000 € H.T. ci-après :

Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Changement des ballons au mercure - Eclairage public	SYDELA	Orvault (44)	5 082,00 €	8 262,00 €
Candélabre parking Salle des sports	SYDELA	Orvault (44)	2 228,54 €	3 157,10 €
Installation vidéoprojecteurs Ecole publique	ROUSSELEAU ECI	Bouvron (44)	3 179,08 €	3 814,90 €
Tables et chaises Restaurant scolaire	MOBIDECOR	Bonson (49)	1 670,36 €	2 004,43 €
Postes informatiques Mairie	TBI	Redon (35)	4 384,70 €	5 261,64 €
Entretien chemins	LEMEE	Saint-Dolay (56)	14 116,90 €	16 940,28 €
Travaux du PAVC 2016	LANDAIS	Mesanger (44)	55 042,10 €	66 050,52 €
Maîtrise d'œuvre Salle polyvalente	AO ARCHITECTURE	Rezé (44)	39 900,00 €	47 880,00 €
Contrôle technique Salle polyvalente	VERITAS	Montoir de Bretagne (44)	4 800,00 €	5 760,00 €
Mission SPS Salle polyvalente	ECS	Saint Brevin les Pins (44)	2 310,00 €	2 772,00 €
Désherbeur thermique	RIPAGREEN	St Ouen (41)	1 890,00 €	2 268,00 €
Signalisation Complexe sportif	FLO SIGNALISATION	La Haye Fouassiere (44)	1 159,93 €	1 391,92 €
Abribus	KGMAT	Valence (26)	2 809,90 €	3 371,88 €
Film recherche médecin	PEUPLADES TV	La Rochelle (17)	3 275,00 €	3 930,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Enfance – jeunesse** : La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. A ce jour, 453 élèves sont inscrits dans les écoles de la Commune, soit 16 % de la population municipale, ce qui en fait un des taux record à l'échelle départementale. Un cocktail sera organisé le vendredi 23 septembre en présence des équipes enseignantes.
- 2- **Pollution aux hydrocarbures** : Le Préfet de Loire-Atlantique a pris un arrêté, daté du 29/08/2016, visant à encadrer l'activité de la société TOTAL dans les opérations de dépollution et de suivi environnemental. M. le Maire rappelle le projet de faire passer la fibre optique au lieu-dit Tragouët à moyen terme. Il déclare qu'il n'est pas opposé à la tenue d'une réunion publique, à condition que la Préfecture et les différents prestataires donnent leur accord. Il précise que la Commune n'est pas responsable de l'organisation des travaux.
- 3- **Élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU)** : La consultation des personnes publiques associées est toujours en cours. M. le Maire fait état des difficultés auxquelles est confrontée la Commune compte tenu de la législation, qui est très évolutive en matière d'urbanisme.
- 4- **Environnement** : M. le Maire indique que, dans le cadre du plan local d'urbanisme et des mesures de compensation liées à l'aménagement du secteur de La Hirtais, une expertise des haies bocagères est en cours sur la commune. Un groupe de travail a été constitué. Il est pour l'essentiel le même que celui qui avait été composé pour l'inventaire des zones humides et des cours d'eau.
- 5- **Intercommunalité** : M. le Maire fait état du programme européen LEADER. Une enveloppe de 700 000 € est prévu pour le Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois. Celle-ci a vocation à être affectée à différents projets sous forme de subventions d'un montant de 5 000 € à 30 000 €. Une chargée de mission a été recrutée à la Communauté de Communes en vue d'assurer le suivi de ce programme. Les entreprises ou associations intéressées pour présenter leur candidature sont invitées à prendre contact avec la Communauté de Communes.
- 6- **Cimetière** : Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée, indique qu'un nouveau règlement est en cours de finalisation, en lien avec la Commission municipale compétente.
- 7- **Manifestations, fêtes et cérémonies** : M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations rappelle l'agenda des prochains évènements sur la commune.
 - Repas des aînés : samedi 24 septembre 2016.
 - Foire-exposition des artisans et commerçants brivetais : samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016.
 - Inauguration du complexe sportif : samedi 15 octobre 2016 à 11h00.
- 8- **Marché local** : Mme Claire COURRAUD, Conseillère Municipale, rappelle que le prochain marché des producteurs locaux aura lieu le dimanche 9 octobre 2016.
- 9- **Conseil Municipal des Enfants** : Un voyage à Paris sera organisé le 24 octobre pour visiter l'Assemblée Nationale. L'équipe municipale est heureuse de faire participer des enfants de la commune au chantier de la citoyenneté de notre pays.
- 10- **Finances** : Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée, informe le Conseil qu'un nouveau formulaire est en cours de préparation pour les demandes de subventions des associations. Celui-ci entrera en vigueur en 2017.

11- Réseau d'eau potable : M. le Maire indique que des travaux, commandés par le syndicat départemental « Atlantic'Eau », sont en cours sur la RD 33, à la sortie du bourg en direction de Pont-Château. Ils visent à remplacer une canalisation en amiante par une canalisation en P.V.C.

12- Association intermédiaire PACTES : Mme Marie GAUTIER, Conseillère Municipale, fait état du projet de création d'un garage solidaire à Pont-Château.

13- Prochaine séance du Conseil Municipal (prévisionnelle) : Lundi 17 octobre 2016 à 20h30.

Le Maire

Philippe BELLINOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM